

# Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

**Date :**

26/03/90

**Origine :**

PAT

Mme et MM les Directeurs

des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

**Réf. :**

PAT n° 1489/90

**Plan de classement :**

2610

**Objet :**

NACELLES SIFEV - SIETAM.

Les Directeurs des CRAM sont invités à attirer l'attention des agents des Services Prévention sur les risques particuliers aux engins cités en objet dont le système de maintien à l'horizontale nécessite pour fonctionner correctement un entretien soigné, étant entendu que le meilleur moyen de prévenir les accidents, tel que celui qui a alerté la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Marseille, est de conseiller le remplacement du système à chaîne par un dispositif à parallélogramme (Cf. liste des ateliers SAV).

**Pièces jointes :**

0 1

**Liens :**

**Date d'effet :**

Immédiate

**Date de Réponse :**

**Dossier suivi par :**

M. GRAND

**Téléphone :**

42.79.32.94

@

## **Direction de la Gestion du Risque**

Mme et MM les Directeurs  
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

26/03/90

**Origine :**  
PAT

**N/Réf. :** PAT n° 1489/90

**Objet :** Nacelles SIFEV-SIETAM

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Marseille a alerté la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés à propos d'un accident grave survenu sur une nacelle SIFEV-SIETAM.

Bien que l'engin ait subi les visites réglementaires, la plate-forme de travail, maintenue à l'horizontale par un système de deux chaînes entraînées chacune par un pignon, a basculé provoquant l'éjection des occupants. En fait, un choc, en cours d'utilisation, a provoqué le dérailage des chaînes qui étaient distendues.

Cet accident pose plusieurs problèmes :

- 1° - Le fabricant a disparu mais la Société RIFFAUD - Boîte postale 15 - 17 Avenue du Général de Gaulle - 94420 LE PLESSIS TREVISE a pris la suite et assure le service après-vente des machines SIETAM.

2° - Le système de maintien à l'horizontale des nacelles SIETAM (type K, EP, PC) - tel que décrit ci-dessus - demande beaucoup de soins et d'entretiens pour fonctionner correctement en particulier :

- graissage périodique de l'ensemble chaînes - pignons,
- vérification fréquente de la tension des chaînes et de l'état des pignons,
- changement des chaînes tous les deux ans environ,
- précautions à prendre lors de travaux occasionnant des projections ou chutes de gravats.

Ces opérations sont compliquées en présence de carters de protection qu'il est interdit de déposer en exploitation.

Ainsi, au lieu de procéder au remplacement des chaînes - dont le coût est relativement faible - mais que la Société RIFFAUD subordonne, de toutes façons, aux deux conditions suivantes :

- bon état des pignons,
- existence des carters de protection,

cette dernière propose de remplacer le système d'origine par un dispositif à parallélogramme plus sûr et plus résistant.

Le coût de l'intervention, à réaliser obligatoirement dans une société dont la liste est jointe, est estimé à environ 25.000 Francs H.T.

J'ai donc l'honneur de vous demander, d'attirer l'attention de vos agents sur les risques particuliers des engins en cause et les moyens de les prévenir, le meilleur consistant à conseiller aux utilisateurs le remplacement du système à chaînes par un dispositif à parallélogramme.

Pour le Directeur  
Le Responsable du Département  
Prévention des AT et des MP

*P. ZIMBERLIN*

## LISTE DES ATELIERS SAV

---

<b>SODEMI - ROQUEFORT</b> Route de Bordeaux 40120 ROQUEFORT Tél. 48.45.66.56	Monsieur Millet
<b>RIFFAUD - TOUROUVRE</b> Route d'Authueil 61190 TOUROUVRE Tél. 33.25.70.11	Monsieur Bélanger
<b>SIAME - VIALLABE</b> Chemin d'Ambreville Tél. 69.06.96.71	Monsieur Matinier
<b>ALTIMAT - OISSEL</b> 3008 Avenue du G. de Gaulle Tél. 35.64.18.64	Monsieur Coquet
<b>CORBAS MANUTENTION - VENISSIEUX</b> 2, Rue E. Enaff - ZI Corbas - BP 634 Tél. 72.50.32.71	Monsieur Raymond Georges
<b>TECHNIC HYDRO - MARSEILLE</b> 1 Boulevard de la Raffinerie Tél. 91.63.50.63	Monsieur Belet